



FNEC FP FO 31

**Appel des syndicats de la FNEC FP FO 31
au RASSEMBLEMENT**

**mercredi 1er février au rectorat de Toulouse à 14h30
pour l'abandon du décret sur l'évaluation des enseignants!**

Nous, syndicats de la FNEC-FP-FO Haute-Garonne, réunis vendredi 27 janvier en Assemblée Générale, avons pris connaissance de l'AFP-PPCR et du projet d'évaluation des enseignants. Nous en demandons l'abrogation et le retrait et réclamons une véritable revalorisation de nos traitements.

Nous continuons de rejeter avec force la mise en place de la réforme du collège, celle des rythmes scolaires qui affaiblissent les enseignements, les soumettent à des groupes de pression et induisent un alourdissement des charges de travail, met en concurrence les établissements et les enseignants sous couvert d'autonomie.

Cette réforme, dans ses fondements, met à mal le principe de l'Égalité républicaine à l'école.

Jusqu'ici l'existence d'un barème qui incluait la note induisait une forme d'harmonisation dans le déroulement de la carrière.

Avec le projet d'évaluation, l'IEN, l'IPR, le chef d'établissement décideraient selon des critères subjectifs des 30 % de collègues les plus « méritants » qui bénéficieraient d'une promotion !

Après un entretien de type managérial dont l'objectif serait de « nous expliciter le sens des réformes », nous serions évalués notamment sur notre « coopération avec les partenaires de l'école » ou sur notre « coopération avec les parents d'élèves » !

Il ne s'agirait plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'État sur la base d'obligations définies nationalement et centrées sur l'enseignement, mais de juger « l'engagement » selon les projets locaux et les réformes.

Ce projet d'évaluation remet en cause notre statut et notre liberté pédagogique.

De même, l'évaluation des personnels du 2nd degré en poste à l'université (PRAG et PRCE) les conduirait à perdre en plus de leur liberté pédagogique, leur indépendance propre à tout universitaire.

Ce projet de décret inscrirait dans les statuts particuliers des PE, certifiés, agrégés, PLP, COP et CPE :

- La classe exceptionnelle pour ces quatre corps (accessible pour, à terme en 2023, seulement 10% des collègues dont 8% sur la base de fonctions particulières) ;
- L'« accompagnement » obligatoire décidé par l'institution, généralisant de fait les « formations formatage » dont le but est de faire passer les contre-réformes ;
- La suppression de la notation chiffrée (notations administrative et pédagogique, qui sont dans l'ensemble encadrées et liées à l'ancienneté dans le corps) pour organiser l'évaluation des enseignants et CPE autour de 4 rendez-vous de carrière (inspection, entretien avec inspecteur, entretien avec chef d'établissement) à des moments précis (2^{ème} année du 6^{ème} échelon, entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon, 2^{ème} année du 9^{ème} échelon et classe exceptionnelle) donnant lieu à une évaluation finale dont les modalités seront définies par arrêté (et qui servira de base à une bonification d'un an ou qui permettra l'accès à la hors classe) ;
- Le reclassement de chaque collègue dans les nouvelles grilles salariales PPCR dès le 1er septembre 2017.

Nous revendiquons :

- Le maintien de notes chiffrées et de grilles nationales suivant l'échelon
- Le maintien du droit à une formation choisie par l'enseignant
- Une carrière complète pour tous
- Une augmentation générale des salaires : +8% et 50 points d'indice pour tous.

Nous exigeons le retrait du décret sur l'évaluation.

Nous appelons les collègues à signer la pétition pour le retrait du décret sur l'évaluation des enseignants.

Nous appelons les collègues à se rassembler massivement au rectorat de Toulouse le 1^{er} février à 14h30 !